



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 avril 2019 à 20h15**

Présent(e)s :

- Mme Christine Tomassi, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :** Mme Karen Reymond-Dorsay et M. Jean-Jacques Duquesne

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications de la Mairie.
4. Présentation des comptes 2018.
5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D175 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 855'000.- destiné à financer les frais d'étude du projet de construction d'une crèche, d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes) et de réaménagement de la zone sportive :
 - Rapport de la commission ad hoc.
 - Vote de la délibération.
 - 5.2. Délibération D176 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer les frais d'étude des projets d'axes de mobilité douce entre le futur quartier des Crêts et le centre du village :

- Rapport de la commission d'urbanisme.
- Vote de la délibération.

5.3 Délibération D177 : Dérogation relative au rapport des surfaces dans le projet de construction sur les parcelles no 10151, 10155, 10648 et 10900 de la commune de Troinex, au lieu-dit « Les Crêts » :

- Rapport de la commission d'urbanisme
- Vote de la délibération

6. Rapport de la commission Jeunesse, social et école (JSSEC) concernant la motion du groupe PLR « *Sensibiliser nos jeunes à la politique : notre responsabilité* ».
7. Propositions individuelles et questions.
8. Huis clos : Demandes de naturalisations.

La Présidente, Mme Tomassi, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux, au secrétaire général et au public.

M. Truan prend la parole pour annoncer l'absence de Mme Karen Reymond-Dorsay qui a perdu son époux ce jour-même, ainsi que celle de M. Jean-Jacques Duquesne qui est auprès d'elle. Le Conseil municipal est en pensée avec Mme Reymond-Dorsay dans cette épreuve.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019.

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications.

3. Communications de la Mairie.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Wifi public à la place de la Mairie : M. Lavorel informe le Conseil municipal qu'une connexion internet a été installée dans les locaux de l'ancienne poste, au chemin de la Grand-Cour 4, ceci pour répondre notamment aux besoins du Conseil des anciens qui organise depuis quelque temps des ateliers d'informatiques destinés à aider les aînés qui ont des difficultés ou qui ont des questions dans l'utilisation de leurs tablettes, ordinateurs ou smartphones. Par la même occasion, il a été décidé de rendre la connexion Wifi accessible à tous. Il suffit de se trouver à proximité du local ou sur la place de la Mairie et de se connecter au réseau qui se nomme « Troinex public ».

Projet de liaisons routières L1/L2 de Genève-Sud : M. le Maire se réfère à la décision du Grand Conseil a refusé, lors de sa session de la semaine passée, de voter le crédit destiné à la construction des liaisons routières L1/L2. Cette décision est une grande déception pour la Mairie, car ce projet de routes, étudié depuis plusieurs années et réclamé ardemment par la plupart des communes de Genève-Sud, est destiné à canaliser le trafic de transit de la région et à réduire fortement la circulation sur les chemins des communes, sur les chemins de Troinex en particulier.

M. Lavorel rappelle que ce projet de routes de liaisons est un des piliers destinés à réduire le trafic indésirable dans la commune et permettant d'améliorer la sécurité et la mobilité douce sur les chemins communaux, les autres piliers étant l'arrivée prochaine du Léman Express, la future ligne de bus 49 « Veyrier – Troinex – Bachet-de-Pesay », ainsi que les projets de mobilité douce.

La commune ne compte cependant pas baisser les bras, il n'est pas l'heure de rendre les armes et la Mairie reprendra sans tarder son bâton de pèlerin, certainement avec les magistrats des communes voisines, afin de trouver des solutions.

Dans un premier temps, l'Exécutif va rencontrer le magistrat en charge du Département des infrastructures, M. Serge Dal Busco, et prendre contact avec les magistrats des communes voisines afin d'examiner ensemble les pistes et solutions à étudier pour l'avenir de la mobilité à Troinex et dans la région.

Mise en place de tables et bancs de pique-nique et de barbecues : Avec l'arrivée du printemps, les Troinésiennes et Troinésiens auront des envies de pique-nique à l'extérieur et M. Lavorel a le plaisir d'informer que plusieurs emplacements de pique-nique avec barbecue sont en cours d'aménagement :

- Au parc de la Drize, où divers petits travaux d'aménagements sont encore en cours et où quelques tables et bancs, ainsi qu'un barbecue, seront mis en place prochainement.
- Dans la zone sportive, près du nouveau parc de jeux pour enfants. Par ailleurs, les six machines de fitness outdoor ont été mises en place il y a une quinzaine de jours et l'installation des barres de street workout est en cours. Il est donc d'ores et déjà possible de programmer ses entraînements !
- Enfin, des tables, des bancs et un barbecue sont également prévus du côté de la salle des fêtes, dans le terrain de la ferme Duvernay qui est en cours de nettoyage.

Par ailleurs, une partie du terrain de cette ferme sera mise à disposition d'une association qui souhaite cultiver de petits jardins à buts pédagogiques et faire de la permaculture.

Sondage « Troinex vous écoute pour mieux communiquer » : dans quelques jours tous les habitants de la commune vont recevoir un flyer de rappel pour répondre à ce sondage. M. Lavorel remercie les membres du Conseil municipal d'inciter leur entourage et principalement les jeunes à remplir ce document et à le retourner au plus vite. Plus la Mairie aura de réponses, mieux elle pourra exploiter ces informations.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Engagement d'une coordinatrice social : Mme Hirsch rappelle qu'en début d'année 2019, la Mairie a fait paraître une annonce dans la Tribune de Genève ainsi que sur le site internet de la commune pour la recherche d'un/e coordinateur/trice social/e à 30 %.

7 dossiers ont été reçus, dont 6 femmes et 1 homme. La Mairie a pris le temps d'auditionner chaque candidat, sauf le candidat masculin, qui a finalement annulé le rendez-vous qui avait été fixé. Suite à cette première série d'auditions, la Mairie a retenu deux candidates de très haute qualité humaine et professionnelle et une seconde rencontre a eu lieu fin mars avec ces deux personnes.

Finalement, la Mairie a retenu la candidature de Mme Stéphanie Metzger, née en 1968 en Argentine, qui habite à Genève et qui possède la nationalité suisse. Madame Metzger a un parcours professionnel pluridisciplinaire. Elle a une formation universitaire de médecin et s'est spécialisée dans le domaine de la nutrition. Arrivée à Genève à la fin des années 2000, elle a été médecin interne en psychogériatrie et en addictologie aux HUG de 2009 à 2011 et a contribué à développer ses connaissances du réseau social. Mme Metzger a également suivi une formation de coordination et de gestion de projets en lien avec la santé et la culture autour des questions féminines et a été présidente du Centre des associations féminines genevoises. Elle est actuellement présidente de l'Association Nutrivida, qu'elle a fondée et qui étudie la transdisciplinarité entre la culture et la santé.

Mme Metzger a beaucoup travaillé avec des structures de quartiers et possède de nombreuses idées qu'elle a su exposer de manière très intéressante, bien qu'elle n'ait encore aujourd'hui que peu de connaissance de la commune et du canton.

Mme Metzger commencera le 2 mai et aura pour principal objectif de poser des diagnostics afin de détecter certaines situations difficiles et identifier les besoins.

L'Exécutif est très content de ce recrutement et espère que Mme Metzger aura beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction, dont un des objectifs est la mise en place, en coordination avec la Mairie, de la politique sociale de la commune.

Apéritif du printemps du 3 mai : Mme l'Adjointe rappelle que premier « apéritif des 4 saisons » de l'année aura lieu le vendredi 3 mai dès 18h30 devant la ferme Duvernay. A cette occasion et comme cela avait été évoqué avec les membres de la commission d'urbanisme, une partie des locaux de la ferme

pourront être visités et les habitants seront invités à donner leurs idées sur l'affectation future de ce bâtiment.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Projet de construction de cinq logements à la route de Troinex 52 : Une autorisation a été délivrée par l'Office des autorisations de construire pour la construction d'un bâtiment de 5 logements à la route de Troinex 52. Les promoteurs vont démolir la villa existante et construire un bâtiment avec un parking souterrain. La Mairie avait préavisé favorablement ce projet il y a quelques mois déjà.

4. Présentation des comptes 2018

La présidente passe la parole à M. Truan, Adjoint, pour la présentation des comptes.

M. Truan indique que les comptes annuels 2018 sont les premiers à être présentés au Conseil municipal selon le nouveau modèle comptable MCH2. Il reprend donc une partie du message qui a été envoyé aux conseillers municipaux et donne quelques précisions sur les nouveautés liées au MCH2 :

Selon l'article 30 alinéa 1, lettre f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité. Par conséquent tous les éléments mentionnés ci-dessous doivent vous être remis ainsi que le rapport de l'organe de contrôle :

- Le bilan au 31 décembre 2018 répertorie à l'actif tous les biens détenus par la commune au 31 décembre subdivisés en patrimoine financier et patrimoine administratif. Pour rappel, le patrimoine administratif est composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques. Le patrimoine financier quant à lui est composé d'actifs dont la commune peut retirer des revenus ou valoriser le capital.
- Le compte de résultat 2018 fait l'objet de deux présentations distinctes. Tout d'abord, une présentation échelonnée du résultat qui permet de différencier le résultat opérationnel, provenant des activités d'exploitation et de financement du résultat extraordinaire, provenant d'éléments ayant un caractère exceptionnel. Une seconde présentation du résultat se fait par fonction. Elle permet la comparaison avec le budget de fonctionnement et le vote des crédits budgétaires supplémentaires en cas de dépassement des charges par fonction. Les dépassements sont expliqués dans l'annexe n°17 de l'annexe aux comptes annuels.
- Le compte des investissements a pour but de renseigner sur les mouvements du patrimoine administratif tout au long de l'année et sont portées à l'actif du bilan lors de la clôture des comptes. Aucune dépense ni recette du patrimoine financier ne transite par le compte des investissements. Ces dernières sont directement comptabilisées au bilan.
- Le tableau de flux de trésorerie a pour but de renseigner sur l'origine des entrées et des sorties de trésorerie et sur les disponibilités de la commune.
- Une série d'annexes doivent être jointes aux comptes, leur but étant de donner plus d'information et de transparence sur les comptes annuels et d'en améliorer la présentation. Ces annexes sont obligatoires et les conseillers municipaux les ont reçues avec les comptes 2018.

M. Truan conclut sa présentation en donnant quelques informations le compte de résultats 2018 (anciennement compte de fonctionnement). Celui-ci boucle avec un excédent de revenus de CHF 935'915.-, qui se décompose ainsi :

- Revenus : CHF 9'880'032.- (budget : CHF 8'316'000.-).
- Charges : CHF 8'944'117.- (budget : CHF 8'299'000.-).

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 18,8%. Cet écart s'explique essentiellement par des recettes fiscales plus importantes que prévues provenant pour une moitié des estimatifs de l'exercice en cours et pour l'autre des rattrapages d'exercices plus anciens.

L'ensemble de ces documents sont transmis à la commission des finances qui les analysera en détail lors des prochaines séances agendées le 6 et le 8 mai.

Questions et discussion

Mme Schneider-Bidaux fait remarquer que le nouveau modèle de comptes n'est pas simple à comprendre et rend plus difficile la comparaison avec l'exercice passé.

M. Truan précise que la comptable sera présente lors de la commission des finances pour donner toutes les explications utiles. Cette commission travaillera sur les comptes détaillés, ce qui permettra une meilleure comparaison avec les exercices précédents.

5. Projets de délibération :

5.1 Délibération D175 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 855'000.- destiné à financer les frais d'étude du projet de construction d'une crèche, d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes) et de réaménagement de la zone sportive

La présidente passe la parole à M. Botbol pour la lecture du rapport de la commission ad hoc « Projet de crèche, de restaurant et de réaménagement de la zone sportive » du 4 mars 2019 rédigé par Mme Reymond-Dorsay (voir annexe 1). Elle ouvre ensuite la discussion.

Mme Schneider-Bidaux exprime sa satisfaction concernant l'avancement de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu l'étude de réaménagement de la zone sportive et de variantes d'implantation de la future crèche et du restaurant, réalisée par le bureau Carneiro Architecte SA,

vu l'offre d'honoraires des différents mandataires présentée par le bureau Carneiro Architecte SA,

vu le rapport de la commission ad hoc « projet de crèche, de restaurant et de réaménagement de la zone sportive » du 4 mars 2019,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. De procéder à l'étude du projet définitif de construction d'une crèche, d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes) et de réaménagement de la zone sportive et d'approuver l'offre d'honoraires des différents mandataires présentée par le bureau Carneiro Architecte SA.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 855'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D175 est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.**

5.2 Délibération D176 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer les frais d'étude des projets d'axes de mobilité douce entre le futur quartier des Crêts et le centre du village

La présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme du 18 mars 2019 (voir annexe 2). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Botbol demande si l'interdiction de tourner à gauche qui sera mise à l'essai durant 8 à 12 mois à la route de Pierre-Grand le sera bien aux heures de pointe, et non pas toute la journée.

M. Lavorel confirme les propos de M. Botbol et indique que des comptages, demandés par l'OCT avant la mise en place de cette mesure, ont commencé.

M. Calame précise que le travail de M. Savary, qui sera à la fois de créer des axes de mobilité douce et de réduire le trafic, ne concerne que la partie sur laquelle passeront ces axes de mobilité douce. Il maintient la remarque qu'il a faite en commission, à savoir qu'il est dommage de ne pas avoir lié à cette étude, notamment, la partie du chemin de Saussac qui va du giratoire jusqu'au chemin de la Fondelle.

M. Lavorel maintient sa réponse faite en commission : les mesures de ralentissement pour les zones 20 et 30km/h du chemin de Saussac seront étudiées dans la continuité du rapport sur les modérations de vitesses. Il a bon espoir que tout soit pensé en même temps.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu l'offre de prestations et d'honoraires du bureau d'ingénieurs TRAFITEC SA,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 18 mars 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. De procéder à l'étude de deux axes de mobilité douce qui relieront le futur quartier des Crêts et le centre du village et d'approuver l'offre de prestations et d'honoraires du bureau d'ingénieurs TRAFITEC SA.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 22'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D176 est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.**

5.3 Délibération D177 : Dérogation relative au rapport des surfaces dans le projet de construction sur les parcelles no 10151, 10155, 10648 et 10900 de la commune de Troinex, au lieu-dit « Les Crêts »

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission d'urbanisme du 1^{er} avril 2019 (voir annexe 3). Elle ouvre ensuite la discussion.

Mme Latour se demande si l'installation de feux au futur passage pour piétons de la route de Troinex est vraiment la meilleure solution ; elle se réfère en effet aux feux existants à l'arrêt « Rivolette », où les automobilistes passent souvent au rouge quand ils croient qu'il n'y a personne.

La Présidente rappelle que le vote porte seulement sur la demande de dérogation complémentaire.

M. Lavorel relève qu'il est difficile de lutter contre toutes les incivilités, mais il fait remarquer que le premier projet prévoyait uniquement un îlot central ; ensuite, le changement de Conseiller d'Etat en charge de la mobilité a permis de réétudier le projet et de prévoir un feu, ce qui est tout de même une amélioration par rapport au projet précédent.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu la demande d'autorisation de construire définitive No DD 110942-RG, déposée au Département du territoire par 3N INVESTISSEMENTS SA, représenté par le bureau Cerutti Architectes SA à Vésenaz, relative à la réalisation de logements pour seniors, d'habitats groupés, de villas contiguës, d'un garage souterrain et d'un point de collecte de déchets ménagers, à la route de Troinex,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone 5, ce rapport des surfaces s'élève à 57,7%,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 1er avril 2019,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces, pour le projet de construction DD 110942-RG, sur les parcelles no 10151, 10155, 10648 et 10900 sises en 5ème zone de construction à la route de Troinex, avec un indice d'utilisation du sol s'élevant à 57,7%.

La Présidente procède au vote : **la délibération D177 est approuvée à l'unanimité, soit 14 voix.**

6. Rapport de la commission Jeunesse, social et école concernant la motion du groupe PLR

La Présidente passe la parole à Mme Deshayes pour la lecture du rapport de la commission Jeunesse, social et école du 27 février 2019 (voir annexe 4). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Odier propose de faire appel à des bonnes volontés au sein du Conseil municipal en cas d'évènements particuliers. Le Conseil municipal pourrait ainsi délester un peu la Mairie.

La Présidente précise que ce rapport a uniquement un but d'information. La balle est maintenant dans le camp de la Mairie, qui va continuer les actions qu'elle a menées jusqu'à présent.

7. Propositions individuelles et questions.

Ferme Duvernay : Mme Schneider-Bidaux revient sur l'information donnée précédemment par la Mairie à propos de la ferme Duvernay. Elle se demande si les barrières qui longent le terrain de la salle communale pourraient être enlevées, vu que tout appartient à la commune.

M. Lavorel précise que le service de la voirie a déjà effectué un gros travail pour débroussailler ce terrain. La protection civile va encore intervenir en juin pour démonter quelques cabanes en mauvais état. Le projet est de remettre la barrière du côté du parking en maintenant le portail existant. Du côté du jardin, des ouvertures sont prévues afin que les habitants puissent accéder au terrain de la ferme.

Surfaces perméables : Mme Latour soulève une question d'ordre général : en cas de travaux ou de réfection de routes prévoyant la pose d'asphalte, elle propose que la commune envisage chaque fois que c'est possible de prévoir des revêtements perméables, notamment pour éviter la surchauffe au milieu du village.

M. Lavorel souligne que la commune est attentive à cette question. La « matière du Salève » est très utilisée, cependant elle pose parfois d'autres problèmes : par exemple le nouveau terrain de basket était entouré de cette matière, mais celle-ci se retrouvait dans les salles de sport et rayait les planchers. Il a fallu la changer.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prononce le huis clos.

8. Huis clos : Demande de naturalisation.

Une demande de naturalisation est présentée par M. le Maire et soumise au Conseil municipal, qui la préavise favorablement.

La séance est levée à 21h00.

La Présidente :

Mme Christine Tomassi

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Rapport de la commission ad hoc « projet de crèche, restaurant et de réaménagement de la zone sportive » du 4 mars 2019

Lors de cette séance, Monsieur CARNEIRO nous a présenté ses offres d'honoraires incluant ceux des ingénieurs intervenant dans l'étude.

Ce projet dans sa globalité présente un budget de 5 millions pour la crèche et le restaurant et de 1.6 millions pour le réaménagement de la zone sportive soit un total de 6 millions 600.000 CHF, auquel il faudra ajouter les frais d'honoraires présentés ce soir.

Ces honoraires ont été présentés en deux phases, à savoir jusqu'au retour des soumissions puis jusqu'à la fin du projet, tous adaptées aux normes SIA qui ne seront pratiquement pas appelées à changer dans un futur immédiat. La variation des pourcentages des uns et des autres sera en fonction de la difficulté de l'étape en question.

Les honoraires se présentent comme suit :

1) Offre honoraires crèche et restaurant :	
Phase projet crèche et restaurant	582. 000. 00
Phase projet zone sportive	211. 000. 00
TVA 7.7%	61.061.00
TOTAL PHASE PROJET	854.061.00
2) Offre honoraires phase exécution et direction des travaux de crèche et restaurant	533.000.00
Phase exécution et direction des travaux zone sportive	149.000.00
TVA 7.7%	52.514.00
TOTAL EXECUTION ET DIRECTION DES TRAVAUX	734.514.00

Total général selon normes SIA : 854.061.00 + 734.514.00 = 1.588.575 CHF

Pour les phases avant-projet, projet, autorisation et appel d'offres, l'architecte Monsieur CARNEIRO nous a détaillé ces sommes réparties entre ses propres honoraires ainsi que ceux des ingénieurs civils, CVC, électricité, sanitaire et sécurité.

La réalisation finale de ce projet est prévue pour septembre 2022.

La commission ad hoc « Projet de Crèche, de restaurant de la zone sportive et de réaménagement de la zone sportive » a voté à l'unanimité le crédit pour ce projet d'étude et recommande au Conseil Municipal d'en faire autant.

Karen Reymond-Dorsay, rapporteur

Rapport de la commission d'urbanisme du 18 mars 2019

Présentation par M Savary d'un projet qui permettra de relier le futur quartier des Crêts au centre du village et à l'école par des aménagements de mobilité douce. Le projet est composé de deux futures liaisons.

- La première vise à créer un axe pour les enfants et les habitants du futur quartier des Crêts, ainsi que des quartiers voisins, grâce au passage sur la Drize qui sera mieux aménagé. Les enfants pourront passer par la traversée piétonne avec feux qui a été admise par l'Etat pour rejoindre l'axe Vidollet-la-Forge, le chemin de Saussac, un bout du chemin de la Fondelle et arriver derrière l'école.
- La deuxième vise à donner la possibilité aux piétons côté sud du futur quartier des Crêts, ainsi que ceux de l'av. des Crêts et des quartiers de Drize, de Saussac, et du Claiset. Ces chemins pourront se développer davantage du côté ouest pour rejoindre les chemins de Roday et de Moillebin et pour partir sur les grands axes de promenade.

Il s'agirait notamment d'élargir les trottoirs qui, aujourd'hui, sont trop étroits, voire absents, et de travailler sur la diminution de la chaussée, ce qui va par la même occasion aider à diminuer la vitesse. M. Savary explique qu'il y aura par exemple des zones de croisement entre lesquelles les voitures devront rouler de manière alternée et que certains tronçons seront peut-être mis en sens unique. La Mairie rappelle que l'intention est toujours de pacifier le centre du village.

Un commissaire demande la position de l'OCT en ce qui concerne la possibilité d'introduire une interdiction de tourner à gauche à la route de Pierre-Grand qui a pour but de soulager le centre du village. M. Savary répond que cet office a donné son accord. Il y aura, dans un premier temps, une mesure à l'essai pendant 8 à 12 mois. Des comptages seront réalisés avant et après pour analyser les effets réels de cette interdiction.

Plusieurs commissaires se demandent pourquoi l'étude ne porte pas également sur l'axe sud-nord. La réponse est que l'objectif principal de ce projet est de créer des axes forts de mobilité douce pour les futurs habitants de la parcelle des Crêts, en direction du centre du village. Le reste sera développé dans un deuxième temps, il ne s'agit pas de faire, pour le moment, la mobilité douce de tout le centre du village.

Des commissaires souhaitent savoir pourquoi la modération de trafic, dont notamment la problématique de la zone 30 km/h à améliorer sur le chemin de Saussac, n'est pas incluse dans l'étude.

La Mairie précise que les différentes études (axes de mobilité douce et zones 20 et 30km/h) sont imbriquées les unes dans les autres mais qu'en termes de temporalité, l'idée est de mettre l'accent sur les axes de mobilité douce qui relieront la parcelle des Crêts au centre du village et qui sont inclus dans une réflexion globale. Toutes ces pièces se mettent ensemble mais les axes dont il est question sont prioritaires.

La demande des commissaires est de faire une étude globale. Suite à la discussion, M. Savary précise que l'étude comprendra à la fois l'objectif de créer le site propre pour les piétons et de ralentir le trafic.

M. Savary termine sa présentation en donnant le montant des honoraires, qui s'élève à CHF 20'000 HT, qui permettront de réaliser un projet et des plans qui seront prêts à être déposés.

Le président met au vote **le projet d'étude d'axes de mobilité douce entre le futur quartier des Crêts et le centre du village et le coût de l'étude de CHF 22'000.- TTC qui est accepté à l'unanimité par la commission.**

Rapport de la commission d'urbanisme du 1^{er} avril 2019

Lors de sa séance du 1 avril, la commission de l'urbanisme a été saisie d'une nouvelle demande concernant le projet de la parcelle des Crêts. Celle-ci concerne des modifications apportées au projet initial.

Je ne reviendrai pas sur ce projet qui a fait l'objet de plusieurs présentations au sein du Conseil municipal, aux habitants et plus particulièrement aux riverains.

Après diverses modifications demandées par le département, il ressort que suite à une erreur de calcul, le taux d'occupation du sol sera de 57,7% et non de 56,1%. Cette erreur de calcul a été faite par l'office des autorisations de construire. Ce sont les calculs des inspecteurs qui font référence et non ceux des architectes. Cela ne change rien au projet initial, mais demande une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Plusieurs commissaires profitent de l'occasion pour faire préciser quelques points :

Concernant la liaison de mobilité douce avec l'avenue des Crêts dessinée sur le projet. Cette liaison est inscrite et fera l'objet d'une servitude de passage. Des discussions avec les propriétaires sont en cours. Un propriétaire entrerait en matière, ce qui répondrait à la demande de l'OCT de créer une liaison piétonne entre l'avenue des Crêts et le futur nouveau quartier.

Concernant la solution retenue pour la traversée piétonne de la route de Troinex. C'est un passage piéton avec feu qui a été retenu. Pour le reste, l'aménagement de la route de Troinex est le même que celui présenté et préavisé favorablement par la commune il y a une année.

Le président met au vote la demande de dérogation aux rapports de surface pour ce projet (densité 57,7%). La commission vote à l'unanimité cette dérogation et vous demande de faire de même.

Troinex le 10 avril 2019

Brigitte Schneider-Bidaux

Rapport de la commission Jeunesse, Social et Ecole du 27 février 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers et chères collègues,

La Commission Jeunesse, Sociale et Ecole s'est réunie le mercredi 27 février dernier afin de discuter notamment de la suite à donner à la motion du groupe PLR « sensibiliser nos jeunes à la politique : notre responsabilité ».

Préambule

Pour mémoire, la motion du groupe PLR avait été renvoyée en commission en septembre 2017. Plusieurs actions dans le sens de cette motion ont été menées dans le cadre de la semaine de la démocratie qui s'est tenue entre le 15 septembre et le 6 octobre 2018. Un premier bilan très positif est ressorti de cet événement, avec des débats intéressants et une bonne implication des participants, le taux de participation des jeunes restant hélas peu élevé.

L'objectif de la discussion du 27 février était donc de déterminer si la commission souhaite que la Mairie poursuive ses démarches et actions, estimant qu'elle pourrait faire plus pour sensibiliser les jeunes à la démocratie, ou alors si ce qui a été mis en place est suffisant et que dès lors, les objectifs de cette motion ont été atteints.

Discussion

Dans le but d'alimenter les réflexions, le groupe PLR a préparé un document réunissant différentes réflexions proposant des pistes d'événements (type table ronde) ou de projets à mettre en place pour encourager les jeunes à participer à la vie politique. Par ailleurs, une réunion a été organisée avec Julien Nicolet, dont les coordonnées lui ont été transmises par V. Hirsch. L'idée de base était de pouvoir attirer les jeunes dès leur 16ème année et ensuite d'approcher les 17 et 18 ans.

Une partie des commissaires estiment que la Mairie a répondu à cette motion en organisant des actions dans le cadre de la semaine de la démocratie, qui seront reconduites en 2019.

L'autre partie des commissaires sont d'avis qu'il faut effectivement persister à organiser la semaine de la démocratie tout en la complétant par d'autres actions (qui pourraient s'inspirer des idées transmises par le groupe PLR), et en y associant l'école et les TSHM.

Décision

Finalement il est procédé à un vote sur la volonté de développer ou non plus d'actions en lien avec cette motion.

Il est décidé par 3 oui et 1 abstention, d'amender la motion en la complétant de la manière suivante :
« Invite la Mairie à poursuivre la mise en place de mesures afin d'impliquer et intéresser les jeunes Troinésiens dès 16 ans à la vie politique »

Troinex, le 31 mars 2019

Annick Deshayes